

Depuis l'adoption du principe d'accorder des subsides aux entreprises de chemins de fer, les sommes suivantes ont été payées ;—

Pour l'année fiscale	1883-84.....	\$	208,000
"	" 1884-85.....		403,245
"	" 1885-86.....		2,171,249
"	" 1886-87.....		1,406,533
"	" 1887-88.....		1,027,042
"	" 1888-89.....		846,722
"	" 1889-90.....		1,491,595
"	" 1890-91.....		1,079,106
"	" 1891-92.....		1,061,616
"	" 1892-93.....		624,794
"	" 1893-94.....		1,043,285
"	" 1894-95.....		1,123,949
"	" 1895-96.....		648,146
"	" 1896-97.....		230,355
"	" 1897-98.....		1,228,335
"	" 1898-99 .....		3,014,620
			17,608,592

La balance au 30 juin 1899, non appropriée, s'élevait à \$1,029,015.

En outre, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien a reçu \$25,000,000, l'extension du Pacifique canadien à Québec, \$1,500,000 et le chemin de fer Canada-Central, \$1,525,250, et les comtés de l'ouest, \$500,000.

Il y a aussi une subvention annuelle de \$186,600 payable pendant 20 ans à l' "Atlantic and North Western Railway Co.," d'après l'acte de 1885, chapitre 58, et un paiement annuel de \$119,700 au gouvernement provincial de Québec, soit cinq pour 100 sur la somme de \$2,394,000 d'après le chapitre 8, actes de 1884, pour la ligne entre Ottawa et Québec. Le montant total payé jusqu'au 30 juin 1899 était pour la première ligne nommée \$1,866,000 et la seconde \$1,733,650.

L'aide accordée aux chemins de fer consiste 1° en octrois d'argent (a) par le gouvernement fédéral, (b) par les législatures provinciales, (c) par les municipalités ; 2° en prêts ; 3° en intérêts garantis par le gouvernement ; 4° par des débentures émises par le gouvernement, au moyen de prêts aux compagnies de chemins de fer ; 5° par des bons de ces compagnies de chemins de fer garantis par le gouvernement ; 6° par l'émission de bons par le gouvernement, avec première hypothèque sur les propriétés des compagnies ; 7° par la garantie du capital par le gouvernement impérial ; 8° par part de capital distribuée d'après la localité ; 9° en octrois de terrains ; 10° en transport de prêts du gouvernement en les enregistrant après d'autres prêts ; 11° en composition de réclamations du gouvernement ; 12° le gouvernement assumant la responsabilité de toutes les dettes ; 13° par construction directement sous le contrôle du gouvernement ; 14° par la combinaison des octrois en terrains et en argent.

Etat montrant le nombre de chemins de fer qui ont reçu des subsides en octrois de terrains.